

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs :

J. C. TACHE et H. L. LANGEVIN.

Adjoint des Rédacteurs :

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

CANADA :

QUEBEC, 19 MARS 1857.

Fin d'un Schismatique.

Nous empruntons du Journal des Débats du 15 février les détails suivants sur la mort de l'abbé Châtel, dont les tristes égarements et le schisme ont eu pendant un temps un si grand retentissement :

L'abbé Châtel, ex-fondateur de l'Eglise catholique française, est mort hier matin à Paris. Quelque temps avant la révolution de juillet, l'abbé Châtel écrivait dans le Réformateur, dans l'Echo de la Religion et du Siècle, où ses discussions théologiques pouvaient faire pressentir le futur novateur. Il réunit chez lui, rue des Sept-Voies, plusieurs prêtres mécontents; ce fut le germe de la tentative d'innovation de l'abbé Châtel. L'établissement fut transféré rue de la Sourdière, ensuite rue de Cléry, puis à la Salle Valentino, enfin rue du faubourg St-Martin. Il prit bientôt le titre d'Evêque-primat de la nouvelle église; mais les schismes ne tardèrent pas à surgir. C'est en 1842 seulement qu'un arrêté du préfet de police fit fermer le lieu de réunion de l'abbé Châtel, prévenu d'outrages contre la morale publique. L'abbé Châtel, renversé de son siège épiscopal, obtint une place dans les postes. La révolution de 1848 le vit reparaître comme orateur de clubs, dans lesquels il parlait en faveur des femmes opprimées. Dans les derniers temps, réduit à la pauvreté, il donnait des leçons de grammaire aux enfants, et habitait le passage Dauphine. Il est mort à l'âge de 62 ans, rue du Four-Saint-Germain, chez une personne qui l'avait recueilli.

On voit donc que l'abbé Châtel n'a pas été une exception à la règle générale que l'on applique aux novateurs de tous les temps. L'orgueil, l'insubordination et les passions mauvaises l'ont entraîné dans le schisme, dans lequel malheureusement il a persévéré, comme le fait voir l'extrait suivant d'un article de l'Ami de la Religion :

Nous avons pris nous-mêmes quelques renseignements sur la fin de ce malheureux ecclésiastique. Nous avons vu la douleur d'apprendre que non seulement il est mort sans reconnaissance, ses erreurs, mais qu'il avait pris la précaution, par une clause testamentaire, de protester d'avance contre tout concours du clergé pour ses obsèques. L'inhumation a eu lieu tout civilement, samedi à midi. Il est impossible de finir plus tristement que ce prétendu réformateur qui n'a jamais rien pu édifier, et qui est mort dans l'indigence matérielle d'une part et de l'autre dans la solitude d'une rébellion avouée. Terrible leçon pour l'orgueil sectaire qui élève ses propres pensées au-dessus de celles de l'Eglise, et refuse de s'incliner sous l'autorité qui est divinément chargée d'interpréter notre foi et diriger notre conduite.

Cette fin terrible d'un prêtre révolté est en effet une grande leçon. Elle nous apprend que, quelque instruit, quelque puissant que l'on soit, du moment qu'on sort de la voie tracée par le devoir, on ne sait plus où s'arrêter. On erre à l'aventure, ou bien l'on prend le chemin le moins éloigné possible de la voie droite; on se dit alors qu'on n'ira pas loin, que l'on s'arrêtera bientôt, mais d'une chose à une autre, d'un raisonnement à un autre, on s'éloigne de plus en plus, jusqu'à un moment où l'on se trouve si loin du droit chemin, qu'on ne peut plus y revenir, et qu'on périt souvent dans

l'indigence matérielle, toujours dans le désespoir, dans le schisme ou l'hérésie, et par conséquent hors du sein de l'Eglise.

La Providence donne de temps à autre au monde de ces terribles leçons, afin que les hommes, ne se fiant pas aux seules lumières de leur intelligence, soumettent leur orgueil, leur volonté, leurs desirs, leurs inclinations, aux lois que Dieu nous fait connaître par son Eglise. C'est à chacun de nous à en profiter, en donnant aux autres l'exemple de la subordination, et plus on est élevé en science et en intelligence, plus aussi la subordination doit être complète, parce que plus l'homme est en évidence plus l'exemple qu'il donne produit de bien ou de mal selon qu'il est bon ou mauvais.

HECTOR L. LANGEVIN.

Le Pays.

Autant nous sommes disposés à discuter avec calme, décence et bonne foi tout ce qui est du ressort de la presse; autant nous sommes déterminés à ne tenir aucun compte des injures, des insinuations et de toutes ces mauvaises raisons de ceux qui n'en ont pas de bonnes. Dernièrement le Pays de Montréal, entendant, dans un article dont nous sommes plus à reconnaître la modération, la grave question de la religion dans la presse; comme l'écrivit le Pays s'adressait spécialement et nommément au Courrier, nous nous sommes empressés de répondre à son appel; dès l'apparition de notre premier article en réponse, le Pays abandonna le sujet et depuis a gardé le plus profond silence. Il en est arrivé exactement de même pour la polémique engagée par le Pays sur les principes de liberté, d'autorité et d'égalité. La même feuille aujourd'hui nous dit des injures au sujet de nos opinions, et à propos d'usage, elle déclare que notre style ne lui plaît pas du tout et que nos phrases sont ridicules. Il n'y a pas là d'embaras; on peut aimer l'usage et ne pas aimer notre style, tout cela est matière de goût ou d'intérêt; et, comme nous sommes en faveur de la liberté de penser, nous croyons qu'il est de notre devoir, dans la pratique, de savoir supporter sans emportements les opinions des autres, alors même qu'on les combat.

Il est d'ordre public que le ton de la presse soit convenable, et nous nous rappelons toujours de la maxime posée par nos amis les écrivains du Pays. "Ce qui dans les sphères supérieures se discute avec calme et dignité, se résout en bas, suivant les conseils aveugles de la force brutale."

Si au lieu de discuter avec calme et dignité dans les sphères supérieures, (cette expression ne manque pas d'un certain vernis aristocratique,) on discute avec aigreur, sans la moindre bonne foi ou dignité, qu'arriverait-il donc? Nous laissons à notre confrère du Pays à dire comment tout cela se résoudrait en bas. Nous croyons devoir prier nos lecteurs de bien faire attention que ces mots en haut, en bas, employés pour parler des rédacteurs de journaux d'un côté et du peuple de l'autre, ne sont pas de nous; nous déclarons même qu'ils ne nous plaisent pas (nous demandons pardon au Pays d'oser exprimer cette opinion); ces expressions sont du Pays de Montréal. Mais direz-vous, comment du Pays?... eh! oui, c'est que lorsqu'on s'est

érêtement posé d'une certaine façon, voyez-vous, on peut bien se permettre certaines libertés qui seraient très malséantes pour tout autre.....

Nous déclarons donc au Pays que nous ne lui répondrons que lorsque ses articles seront écrits dans un bon esprit, dans un langage convenable et dans le but exclusif d'éclaircir les questions. Nous avons bien autre chose à faire que d'attaquer les autres ou de nous défendre nous-mêmes; aussi ne perdrons-nous pas grand temps à débattre de misérables questions de vanité personnelle.

J. C. TACHE.

Bon à Méditer.

Le Courrier des Etats-Unis publie les excellentes remarques suivantes à propos de la presse et des partis :

"Au milieu de la fermentation des idées et des intérêts qui se combattent dans une démocratie libre, les préjugés de parti entraînent le plus souvent les esprits en dehors de la voie d'un patriotisme impartial et éclairé. De même que dans le peuple, les citoyens perdent de vue les grands principes fondamentaux pour s'égarer à la poursuite de quelques théories, de même dans la presse, le talent des écrivains est mis au service de préjugés ou d'intérêts de détail. Tel ou tel journal devient alors avant tout l'organe de tel ou tel parti hors du giron duquel il ne voit point de salut. Tout ce qui se fait par ce parti devient à ses yeux la panacée universelle; tout ce qui est fait en dehors, n'est plus qu'un fléau pour la nation. Puis vient la conséquence:—Nul n'est homme ou intelligent que nous et nos amis. C'est là, malheureusement, la règle commune; aussi, lorsque parfois un des organes de l'opinion publique s'affranchit de cette regrettable influence, pour se maintenir dans une ligne de justice et d'impartialité, le fait mérite-t-il d'être signalé comme exemple."

Ici le Courrier cite un remarquable petit article du Times de New-York, sur la décision de la Cour, suprême en matière d'esclavage. Le Times bien qu'opposé aux idées qui ont eu le dessus devant la Cour suprême, n'en accepte pas moins la décision avec respect, et se conforme à cette maxime nécessaire du droit: "Tenez pour vrai ce que le juge a décidé," termine par ces mots :

"La sagesse de cette politique offre un curieux contraste, avec le violent esprit de parti de certains journaux ultra républicains, qui ne trouvent rien de plus sensé à dire sur le même sujet, que d'appeler les juges de la cour suprême "de grands misérables (great scoundrels)"

FAITS DIVERS.

ARRÊTS RENDUS PAR LA COUR D'APPEL.—Moreau vs. Motz, jugement renversé; Lamothe vs. Laspérance, jugement réformé; Ferguson vs. Gilmour, jugement confirmé; McFarlane vs. Roy, do, do; Préfontaine vs. Préfont do; Castonguay vs. Castonguay do; Montreal Insurance Company vs. Aitken, do; Patenaude vs. Léger dit Laplante, jugement renversé; Johnston vs. Banner, do; Leblanc vs. Pellerin, do; Milla vs. Tate, do; Dévoqueau vs. Watson, do; Tremblay vs. Commissaires d'Ecoles do; Beaudry vs. Papin, do; Préfont vs. Chicoine, do réformé; Freligh vs. Seymour, do confirmé; Freligh vs. Seymour, do; Ledue vs. Ledue, do; Ledue et Rousseau, jugement confir-

mé; Wilson et Tate, do; Fournier et Russell, jugement renversé.—Pays.

CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL.—Le greffier donne lecture de plusieurs documents: De l'assistant-secrétaire du Grand Tronc demandant la permission au Conseil de passer leur chemin à travers la ville jusqu'au pied du courant Sainte-Marie; du maire de Québec demandant une aide au Conseil de Ville de Montréal pour la ligne de chemin de fer projetée entre Québec et Montréal.

Parmi les avis de motion nous voyons celle du conseiller Belle pour que la corporation de Montréal souscrive £50,000 ou plus dans le fonds de la compagnie de la rive nord de Québec à la baie Georgienne.—Minerve.

M. ZIMMERMAN.—M. Zimmerman n'était âgé que de trente-huit ans, lorsqu'il est mort.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.—Les Messieurs directeurs de cette compagnie pour l'année courante: P. E. Leclère, président; L. Marchand, vice-président; N. B. Desmarceau, Joseph Levy, Thon. Louis Renaud, Joseph Duval, J. F. Sincennes, Z. Benoit et Victor Hudon.—Minerve.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE MONTRÉAL AUX TROIS RIVIÈRES.—Le 5 courant, les messieurs suivants furent élus membres du comité de direction pour l'année courante: Louis Marchand, ér., président; Aug. St. Louis, sen., George Mayrand, Pierre Sylvestre, W. McNaughton, Jos. Leecomte, Jos. Levy, J. B. Grenier, et Jos. Tranchemontagne.—Minerve.

QU'ON SE SAUVE EN BALLON.—Un astronome allemand, très savant à ce qu'il paraît, annonce l'approche d'une comète méchante qui réduira notre planète en poudre. La catastrophe aura lieu sans faute le premier jour de juin prochain.

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.—Voici les noms des membres de la Chambre des communes, qui composent le comité qui doit étudier la question du territoire de la Baie d'Hudson: M. Labouche, Sir John Parnell, Lord Stanley, M. Roebuck, M. Edward Ellice, M. Adderley, M. Lowe, Vicomte Sandon, M. Grogan, M. Kinnaird, M. Gregson, M. Blackburn, M. Charles Fitzwilliam, M. Gordon, M. Gurney, M. Percy Herbert, et M. Bell. M. Labouche a été élu président du comité.

CHEMIN DE FER DE GALT ET DE GUELPH.—Les messieurs suivants ont été élus directeurs de la compagnie pour cette année: Sir A. MacNab, MM. W. P. McLaren, I. Buchanan, J. Ferrie, D. McInnes, A. A. Erb, G. J. Grange et le col. Hewitt.

CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.—Une note du gouverneur de l'Illinois annonce que le chemin de fer donne au jourd'hui assez de revenus pour payer toutes les dépenses qu'il coûte à l'Etat.

PONT SUR LE NIAGARA.—Nous apprenons par le Commercial Advertiser de Buffalo, qu'on se propose de jeter un pont sur le Niagara vis-à-vis de cette ville.—(Pays.)

TREMBLEMENT DE TERRE.—Une légère secousse de tremblement de terre s'est fait

sentir, vendredi dernier, à Woodstock (H.-C.) et dans les environs. Le mouvement fut onduleux. Il allait de l'est à l'ouest, dura trois ou quatre secondes. La secousse eut également lieu à Paris, Imgershall, Durham et Vienne. Dans cette dernière ville elle dura douze ou quatorze secondes.—(Idem.)

PEINE CAPITALE.—La majorité du sénat de l'Etat de l'Ohio a refusé de rétablir la peine capitale hors des cas de meurtre commis dans la prison de l'Etat.

CHANGEMENT DE CAPITALE.—La législature de l'Etat d'Iowa vient de déclarer que la ville de Desmoines sera à l'avenir la capitale de l'Etat.

HAÏTI.—L'ex-président Santana a quitté l'île sous le poids d'une sentence qui l'exile de la république. La foule qui assistait à son départ n'a point fait d'outrages à l'exilé.

L'UNION.—Ainsi qu'il avait été annoncé, l'Union de Washington vient de passer des mains de M. Nicholson, qui l'avait dirigée pendant l'administration de M. Pierce, entre celles de M. John Appleton.—Courrier des Etats Unis.

NOUVELLES DE LIBERIA.—On rapporte qu'il y a eu un combat entre les naturels du Cap Palmas et les colons; ces derniers ont perdu un homme, mais leurs adversaires ont eu plusieurs tués. Les naturels ont brûlé trois villages entiers et plusieurs propriétés isolées appartenant aux Américains. C'est la première fois que la colonie du Cap Palmas, fondée en 1824, a eu des difficultés avec les naturels. On espère que les troubles ne dureront point.

Le Herald de l'endroit publiait le 17 décembre les articles d'un traité de commerce et de navigation qui venait d'être signé entre Libéria et la France.

L'ARCHEVÊQUE DE TOLEDE.—Le 18 février a eu lieu à Madrid la translation des restes mortels de l'Archevêque de Tolède. Au moment où la commission du chapitre, chargée de les recevoir, s'occupait de ce soin hors des portes de Madrid, la reine et le roi sont arrivés, sans être attendus; ils étaient suivis de leur maison

TELEGRAPHE SOUS-MARIN.—L'honorable M. Young a présenté au Parlement de la Nouvelle-Ecosse, une requête de la Compagnie du Télégraphe Electrique, le priant d'accorder à la Compagnie certains privilèges exclusifs pour la placement d'un câble sous-marin à travers l'Atlantique.

Il a aussi présenté un Bill pour encourager les communications télégraphiques à travers l'Atlantique. Le bill a eu une première lecture; on l'a renvoyé ensuite à un comité particulier.

LA POSE DU CÂBLE TRANSATLANTIQUE.—Les steamers des Etats-Unis le "Niagara" et le "Mississippi" sont les deux bâtiments désignés pour concourir à la pose du câble télégraphique qui doit être posé dans quelques mois à travers l'Océan Atlantique. Des ordres ont été reçus à l'arsenal maritime de Brooklyn, où ces navires sont en ce moment en commission, pour qu'ils soient disposés de manière à prendre la mer dans un court délai.

On sait comment s'opéra la pose. Deux steamers anglais seront chargés d'un service pareil. Les quatre bâtiments se rendront de

FEUILLETON.

CABINET DE LECTURE

DE LA PAROISSE DE MONTRÉAL.

(Pris de la Minerve.)

(Suite et fin.)

Un homme à beau se proclamer sceptique, matérialiste, idéaliste... c'est-à-dire, professeur sans honte des doctrines condamnées par l'autorité du genre humain, vous le verrez, par une contradiction grossière, mais inévitable (car au fond de sa conscience, il se sent bien faible, seul contre tous) vous le verrez triomphant à la rencontre de quelqu'autre sophiste distingué, et même, plus d'une fois, d'un individu quelconque qui partage ses opinions. Combien d'athées ont célébré joyeux le phénomène imaginaire, et du reste tout-à-fait insignifiant, de quelques stupides sauvages trouvés dans les forêts, sans Dieu, sans culte et sans lois morales!

Bien plus, très souvent pour vouloir nier l'autorité légitime, on se fait l'esclave d'une autorité tyrannique. En sorte que dans l'empire de la science, il en arrive à peu près comme dans les empires matériels, où la licence passe bientôt sous le joug du despotisme. C'est là un fait d'expérience journalière. Que de superbes esprits, ayant rejeté l'autorité de la grande, antique et universelle Eglise, ont ensuite courbé la tête sous la main de simples individus! Qui ne connaît la grande énormité morale par où, en France principalement, la philosophie s'est rendue si tristement fameuse, au XVIIIe siècle?

Le genre humain avait cru et croyait encore l'existence de Dieu et de l'âme spirituelle et

immortelle. Quelques hommes, illustres dans les lettres, se prennent à nier ces vérités salutaires, et bientôt des foules de beaux esprits, glorieux de marcher sous leurs enseignes, sont rangés autour d'eux en compagnies serrées. Echos fidèles, leur destinée se borne à redire les leçons des maîtres et à les porter au loin. Et cette destinée, ils la trouvent belle et digne d'envie. Et pour eux la croyance de quelques particuliers est de beaucoup préférable à la croyance de tous les hommes. Ils aiment mieux cent fois l'appellation de Voltairiens que celle de Catholiques et d'Universels.

Voulez-vous connaître et juger l'intime persuasion d'un homme? Employez le pari, dit le philosophe de Kenisberg, (\*) si la croyance n'est qu'apparente et simulée, ou bien si étant réelle, elle n'est pas ferme et solidement établie, le pari le fera découvrir, et d'autant plus sûrement qu'il sera plus considérable. Soumettons donc à cette pierre de touche la croyance de quelconque, en philosophie, professe le mépris de l'autorité, ou n'en tient pas compte.

Je suppose qu'un grand nombre de sages, consultés par un chercheur sur une théorie de sa façon, la jugent fautive et inadmissible après un examen sérieux; que tous les sages de tous les temps et de tous les pays l'aient combattue, que le genre humain lui-même l'ait constamment rejetée, voudrait-il, pour en soutenir la vérité, engager sa fortune, son honneur, sa vie, au cas où l'on pourrait porter le débat devant un tribunal reconnu par tous infaillible? Il n'aurait garde de tomber dans une telle extravagance; et la confiance qu'il affecte maintenant ferait bientôt place à la peur. Au contraire cette confiance se maintiendrait inébranlable, si ce que nous avons dit lui être contraire le favorisait.

(\*) Critique de la raison pure.

C'est donc un fait avéré que l'autorité exerce dans l'âge mûr, aussi bien que dans l'enfance, quoique en de moindres limites, une influence considérable.

Et comment pourrait-il n'en être pas ainsi? Pourquoi l'enfant, au premier âge, manifeste-t-il une soumission absolue à l'autorité? C'est qu'il est dans une ignorance complète de toutes choses. En cet état, un instinct providentiel l'incline à croire à la parole de ceux qui savent. Mais l'homme, quel qu'il soit, ne doit-il point, à l'exemple du sage le plus vanté de l'antiquité païenne, avouer son ignorance sur une foule d'objets, et reconnaître que sa raison chancelle souvent sur les questions les plus graves? Cela posé, rien de plus simple que de voir l'instinct qui le gouvernait en souverain, aux jours de son enfance, agir encore en lui puissamment dans la suite, et le porter à prendre en considération l'opinion de ses semblables, et même, en certains cas, à embrasser pleinement leur croyance, sans en avoir au préalable discuté les motifs.

Or puisque, en matière de croyance, l'homme aussi bien que l'enfant, se sent spontanément incliné à respecter, à prendre en considération l'autorité humaine, et même quelquefois à s'y soumettre avec une confiance entière, que ce respect de l'autorité se retrouve partout, dans tous les temps et dans tous les lieux; que le peu d'individus qui s'efforcent d'échapper à son influence, ne peuvent néanmoins jamais y réussir complètement, qu'ils la confessent malgré eux dans la pratique de la vie, et que souvent après l'avoir expressément rejetée, ils la proclament de même, moyennant une transposition insensée, n'est-il pas clair, indubitable que la soumission à l'autorité humaine, en matière de croyance, ou du moins sa prise en considération, est une loi ou un principe constitutif de notre nature

raisonnable? A quels signes donc pourrions-nous reconnaître une loi, un principe de cette sorte? Assurément si une universalité, une constance aussi absolues que celles que nous venons de décrire pouvaient ne représenter que certains modes accidentels de notre être, il faudrait bien dire que tout ce qui tient à sa nature, à son essence, se dérobera pour jamais à nos regards. Mais si la soumission à l'autorité, si sa prise en considération est une loi de notre nature, on en devra conclure tout d'abord que ce respect pour l'autorité, cette soumission à l'autorité humaine sont légitimes. En effet de deux choses l'une: ou il est vrai que nous sommes constitués de telle sorte que les lois de notre nature raisonnable, dûment appliquées, ne peuvent nous induire en erreur, ou bien cela n'est pas vrai. Dans le premier cas, l'induction que nous venons de tirer ne saurait être contestée, dans le second cas, on est conduit au scepticisme.

CHATEAUBRIAND ET L'OcéAN À BIARITZ, de Si-méon Péroncelat. Nos lecteurs connaissent cet auteur déjà renommé de Volberg et des Poèmes et légendes. Il leur a donné ici même plusieurs romans de son écriin. Il nous en adresse deux tout nouveaux et des plus finement taillés. On reconnaîtra en les lisant un des trois ou quatre poètes de ce temps-ci qui portent le plus haut la bannière lyrique, et l'on ne sera pas étonné d'apprendre que M. Péroncelat a remporté un des prix du fameux concours Véron, avec une mention spéciale et glorieuse dans le rapport de M. Sainte-Beuve. Citons quelques strophes de l'Océan à Biarritz, ce grand spectacle si à la mode depuis quelques années:

La, ton sable a banni des flottes souveraines; Où bourdonnait la foule, ici, tu grondes seul; Sur le front des cités qui se disaient tes reines Ta vague a jeté son lincoln.

Tu transformes le monde en changeant de rivage; De vertes oasis s'échappent de tes flancs; La montagne a tes voix, le désert ton mirage Où se bercent tes flots absents.

Et tous ces archipels battus par les tempêtes, Que sont-ils, suspendus sur ton sein agité, Sinon des continents qui relèvent leurs têtes Pour dire qu'ils ont existé?

Oui, le globe meurtri raconte ton histoire. La terre de la mer triomphe par moments; Mais à qui restera la dernière victoire? Qui vaincra des deux éléments?

Et l'homme insoucieux s'agite à leur surface; Les peuples, vieux enfants, dansent sur des tom-beaux; Leur vain orgueil tourmente un monde où tout s'efface;

Et s'en dispute les lambeaux.

L'ode sur Chateaubriand se termine par ces vers, d'une admirable fierté: Sa pensée habitait les sphères les plus hautes; Premier ministre, ambassadeur, Il n'en descendait point, et tout, jusqu'à ses fautes, Porta le sceau de la grandeur.

A plus d'un crime heureux sa voix fut importune; Ce Caton des partis vaineux, Comme on sert le bonheur, courtisait l'infortune, Et gardait les espoirs déçus.

Et qu'importe au génie, en faveur ou disgrâce, Alors qu'il sait s'appartenir; Le poète est peu fait pour la gloire qui passe, Son règne, à lui, c'est l'avenir.

L'avenir!... Dieu parfois convie à cette fête Des rois d'un jour, fils des hasards; Mais des siècles sans fin, dont ils font la conquête, Les Homères sont les Césars.

Oui, quel que soit le sort que le ciel nous prépare, O toi qui fut Chateaubriand, Tu resteras toujours, dans nos nuits, comme un phare,

Dans nos jours, comme l'Orient. L'oubli ne fera point sur ton roc solitaire Monter son flot audacieux; L'ancre que tu jetas plongé au fond de la terre, Et ses anneaux touchent aux cieux.

(Chronique de M. Pitre Chevalier Musée des Familles.)

conservé à un point également distant des deux continents, deux d'entr'eux portant chacun la moitié du câble total.

Ce câble est fabriqué à Londres et à Liverpool. Le "Niagara" partira vers la fin du mois pour l'un de ces ports, et y prendra son chargement.

La fabrication du câble se poursuit en ce moment, avec une activité de quinze mille par jour dans chaque atelier.

COUR CRIMINELLE.—Les sages criminels du banc de la Reine ont été ouverts samedi dans la cité de Montréal.

CANADIENS A PARIS.—On nous écrit de Paris: "Nous avons ici M. et Mme Robert Nelson et leur fils Eugène.

VOTE EN FAVEUR DES ÉCOLES.—Parlant de l'allocation faite récemment par le Conseil de Ville de Québec en faveur des écoles de la Cité.

Mais l'administration de l'ancienne capitale a très-bien compris que, de tous les capitaux, l'intelligence de ses enfants bien cultivée serait le plus productif.

BRULÉS VIFS.—La Gazette de Montréal rapporte que M. et Mme Hendrie, du village de Brownburgh près de Lachute, ont péri dans un incendie qui a consumé leur habitation le 15 du courant.

Le terrible accident, par lequel 70 à 80 personnes ont perdu la vie dans le canal Desjardins, continue à faire le sujet de toutes les conversations à Toronto et à Hamilton.

Le Diable de Toronto dit que le corps de M. James Major, des Trois-Rivières (Michigan) a été réclamé par un Monsieur Campbell, de Nelson.

Le terrible accident, par lequel 70 à 80 personnes ont perdu la vie dans le canal Desjardins, continue à faire le sujet de toutes les conversations à Toronto et à Hamilton.

Le Diable de Toronto dit que le corps de M. James Major, des Trois-Rivières (Michigan) a été réclamé par un Monsieur Campbell, de Nelson.

Le terrible accident, par lequel 70 à 80 personnes ont perdu la vie dans le canal Desjardins, continue à faire le sujet de toutes les conversations à Toronto et à Hamilton.

Le Diable de Toronto dit que le corps de M. James Major, des Trois-Rivières (Michigan) a été réclamé par un Monsieur Campbell, de Nelson.

Le terrible accident, par lequel 70 à 80 personnes ont perdu la vie dans le canal Desjardins, continue à faire le sujet de toutes les conversations à Toronto et à Hamilton.

Le Diable de Toronto dit que le corps de M. James Major, des Trois-Rivières (Michigan) a été réclamé par un Monsieur Campbell, de Nelson.

Le terrible accident, par lequel 70 à 80 personnes ont perdu la vie dans le canal Desjardins, continue à faire le sujet de toutes les conversations à Toronto et à Hamilton.

Le Diable de Toronto dit que le corps de M. James Major, des Trois-Rivières (Michigan) a été réclamé par un Monsieur Campbell, de Nelson.

Le terrible accident, par lequel 70 à 80 personnes ont perdu la vie dans le canal Desjardins, continue à faire le sujet de toutes les conversations à Toronto et à Hamilton.

Le Diable de Toronto dit que le corps de M. James Major, des Trois-Rivières (Michigan) a été réclamé par un Monsieur Campbell, de Nelson.

Le terrible accident, par lequel 70 à 80 personnes ont perdu la vie dans le canal Desjardins, continue à faire le sujet de toutes les conversations à Toronto et à Hamilton.

Le Diable de Toronto dit que le corps de M. James Major, des Trois-Rivières (Michigan) a été réclamé par un Monsieur Campbell, de Nelson.

suite de l'accident. Il paraît que toute la ville était en deuil; c'était un spectacle des plus imposants.

Il y avait encore à cette époque cinq cadavres qui n'avaient pas été reconnus. Qui sait si, au moyen de la daguerrétypie, ils ne seraient jamais? Dans tous les cas, la précaution prise de conserver le portrait des personnes qui ne sont pas reconnues peut avoir de bons résultats.

C'est aussi lundi qu'ont eu lieu aux chutes de Niagara, les obsèques de M. Samuel Zimmerman. Il y avait un concours immense de citoyens venus de tous côtés.

Le Levoir regrette d'avoir à dire que Madame Zimmerman a été tellement affectée du triste accident qui l'a rendue veuve si subitement et si promptement après son mariage, qu'elle a dû requérir les soins de son médecin.

Le jury du Coroner continue son enquête; on ne peut encore prévoir quand elle se terminera.

Journal de l'Instruction Publique.

Nous avons reçu le second numéro du Journal de l'Instruction Publique. Il contient une foule d'articles intéressants, utiles et instructifs.

M. Chauveau dit que M. Evans "était presque le dernier d'une classe d'hommes aux mœurs simples, au cœur généreux, qui ont tout fait pour leur pays sans en recevoir presque ni honneurs, ni emplacements; William Evans et Joseph-François Perrault ne seront jamais oubliés par les amis de l'éducation et de l'agriculture, et ceux-là seuls sont les vrais amis du peuple."

M. Evans était né à Caranva, dans le comté de Galway, en Irlande, le 22 novembre 1786, et il était venu en Canada en 1819. Depuis cette époque il ne cessa de travailler par son exemple et par ses écrits au progrès de l'agriculture.

Quelques jours avant sa mort, M. Evans écrivait au rédacteur de la Gazette de Montréal: "Je ne puis pas espérer maintenant qu'il me soit permis de poursuivre mes travaux pendant les années; mais le peu de jours que la Providence m'accordera, je les consacrerai à la cause de l'agriculture en Canada."

Ce portrait est parfait. Nous qui avons connu intimement M. Evans, nous savons combien il était bon, combien il était patriote. En annonçant sa mort, qui eut lieu à la Côte St-Paul, près de Montréal, le 1er février dernier, M. Chauveau a bien raison de dire que "le pays a perdu l'un des hommes les meilleurs."

reste qu'environ 3,365,000 kilos pour l'alimentation d'une population de 1,032,000 âmes, dont on estime les besoins annuels à 6 kilos par tête, soit, de plus, du double de la production disponible.

Ces chiffres, émanant du bureau du contrôle central, sont officiels; cependant ils ne représentent pas toute la quantité exportée; il faudrait y ajouter ce qui est expédié en dehors du contrôle des douanes.

La consommation intérieure est considérable en Haïti, en égard à la population. On peut l'évaluer à 800,000 kilogrammes par année.

La livraison au commerce du café de chaque récolte a lieu dans toutes l'île à partir du 1er août. Voici le relevé des quantités expédiées par les ports d'Haïti pendant les deux derniers exercices:

Table with 2 columns: Year and Quantity (kilograms). Rows include 1854-55 and 1855-56.

les plus habiles et surtout les plus utiles que nous ayons eus; et nous répétons après lui: "Qu'un tel homme ne soit jamais oublié; l'ingratitude est le vice le plus honteux des nations."

HISTOIRE.—Le journal de l'Instruction Publique, parlant de l'ouvrage de l'histoire du Canada de M. Garneau, dit entre autres choses:

"L'ensemble du livre est propre à créer un véritable esprit public, à faire aimer le pays à tous ceux qui le lient, et à tromper fortement le patriotisme de la nouvelle génération. Le style en est clair, précis, et généralement bien soutenu; il s'y trouve même plusieurs passages d'une grande beauté."

M. J. B. Renaud, Marchand et qui est actuellement à Montréal, nous a envoyé une dépêche télégraphique, dit le Morning Chronicle de ce matin, portant qu'il est opposé (stipendié) à ce que l'on donne son nom comme celui d'un candidat à la prochaine élection d'un membre pour remplacer M. le Dr. Blanchet, qui a résigné.

Assemblée Législative.

COMPTERENDU DES DÉBATS.

TORONTO, 19 Mars 1857.

M. MACKENZIE, en proposant sa résolution relative à l'urgence d'adopter et de diminuer les taxes dont sont chargés certains articles de nécessité première, dit qu'il croit devoir prendre cette démarche, dès la première partie de la session, parce que le gouvernement a coutume d'attendre les derniers jours de chaque session, pour faire passer précipitamment les mesures relatives au budget.

M. CAVLEY répond que le député de Haldimand vient à contre-temps soulever des questions de budget, sous prétexte que le gouvernement ne présente la liste civile qu'à la fin des sessions; mais il y a là une mauvaise excuse, et les comptes publics seront soumis à la Chambre dans quelques jours; le député de Haldimand aura alors toute l'occasion désirable de critiquer ses attaques et de donner cours à ses diatribes accoutumées contre les ministères.

M. A. A. DORION a alors proposé l'amendement suivant: "Que cette Chambre est d'avis que la référence d'une question purement locale, telle que celle d'un choix d'une localité où doit être fixé le siège de la Législature, à Sa Majesté et sans que le Parlement Provincial ou les ministres responsables soient appelés à donner leur avis, serait en contradiction avec le principe fondamental du gouvernement responsable (local self-government) pour lequel le peuple de cette province a si longtemps combattu, et dont la mise en pratique a produit des résultats si heureux."

Les débats ont continué sur cette motion jusqu'à la fin de la séance.

Hier, M. Polette a présenté et fait lire pour la première fois, un Bill relatif à la commune de Maskinongé.

Table with 2 columns: Location and Quantity. Rows include Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Gonâves, Jacmel, Cayes, Jérémie.

Ces chiffres, émanant du bureau du contrôle central, sont officiels; cependant ils ne représentent pas toute la quantité exportée; il faudrait y ajouter ce qui est expédié en dehors du contrôle des douanes.

L'énorme différence qui existe entre les deux années s'explique par l'invasion du territoire dominicain vers la fin de 1855, invasion à laquelle tous les cultivateurs capables de porter un fusil ont été obligés de prendre part.

La récolte de 1857 paraît devoir être non-seulement abondante, mais même très-satisfaisante sous le rapport de la qualité. Déjà, en décembre 1856, plus de 20,000 sacs étaient arrivés sur le marché de Port-au-Prince, où ils se vendaient au prix de 124 gourdes (43 fr. 40 c.) les 100 livres (18 kilogr. 95). On

mais cet allégement est contraire aux faits. Admettant que nos taxes s'élevaient à 4 millions de piastres, cela ferait à peu près 7/8 par chaque personne en Canada, tandis que la somme des taxes aux Etats-Unis s'élevait à 60 millions de piastres, cela portait à 12/8 la taxe payée par chaque habitant de l'Union, en sus des 8/8 impôts imposés par chaque gouvernement local, lesquels ne peuvent être de guère moins de 7/8 ou 10 pour chaque personne.

M. SPENCER relève l'accusation portée contre lui par M. Mackenzie, de n'avoir pas présenté à la Chambre le rapport qu'il doit fournir annuellement sur les affaires de son département. M. Mackenzie a démissionné de tout bannier; mais avant d'accuser de négligence ou de corruption les membres du cabinet, il serait à propos d'avoir des faits qui puissent au besoin servir de fondement à ces accusations banales et sans portée.

M. GEMBLE s'est fortement prononcé en faveur de la réforme du tarif; il votera néanmoins contre la motion de M. Mackenzie, attendu que le sujet qu'elle comporte ne doit pas être pris en considération à cette époque de la session.

Assemblée Législative.

(Extrait du Chronicle de ce matin.)

Mardi, la division sur la motion d'amendement au sujet du siège du gouvernement, a été comme suit: Pour—MM. Aikins, Baby, Biggar, Brown, Bureau, Cameron, Casault, Christie, Chaffers, Cook, Côté, Dacus, Darhe, DeWitt, J. B. E. Dorion, A. A. Dorion, Evans, Fyatt, Felton, Ferguson, Foley, O. C. Fortin, Fournier, Fraser, Galt, Gamble, Gould, Hartman, Holton, Huot, Jobin, Laberge, Marchildon, Merritt, Munroe, O'Farrell, Pappin, Poulton, Rhodes, R. J. B. Sanderson, Scatcherd, Simard, Thibault et Valois, —44.

Contre—MM. Alvey, Bell, Bellingham, Benjamin, Bowes, Brodeur, le proc. gén. Cartier, Cauchon, Cayley, Chapuis, Cléon, Church, Clarke, Connor, Cooke, Chrysler, Daoust, Dionne, Dostal, F. Durand, Fournier, Forbes, Ferris, Fortier, Gill, Guévremont, Jackson, Labelle, Laporte, Lebovillier, Lemieux, Lorange, Lumsden, March, le proc. gén. Macdonald, Roderick Macdonald, Mackenzie, McCann, Mattice, McGeorge, Monaghan, Joseph C. Morrison, A. Morrison, Niles, Patrick, Polette, Powell, Price, Robinson, Roblin, le sol. gén. Ross, Jas. Ross, Shaw, le sol. gén. Smith, S. Smith, Somerville, Southwick, Spence, Stevenson, Terrill, Turcotte, Whitney, Wright, et Yielding, —68.

M. A. A. DORION a alors proposé l'amendement suivant: "Que cette Chambre est d'avis que la référence d'une question purement locale, telle que celle d'un choix d'une localité où doit être fixé le siège de la Législature, à Sa Majesté et sans que le Parlement Provincial ou les ministres responsables soient appelés à donner leur avis, serait en contradiction avec le principe fondamental du gouvernement responsable (local self-government) pour lequel le peuple de cette province a si longtemps combattu, et dont la mise en pratique a produit des résultats si heureux."

Les débats ont continué sur cette motion jusqu'à la fin de la séance.

Hier, M. Polette a présenté et fait lire pour la première fois, un Bill relatif à la commune de Maskinongé.

S'attendait à ce que le prix dépasserait 130 gourdes. Une quinzaine de navires, qui devaient être suivis en janvier d'un pareil nombre de grands bâtiments, se trouvaient en charge dans le port. Presque tous les négociants, les Haïtiens surtout, doivent de grosses sommes à l'étranger, et principalement en France, pour des marchandises envoyées depuis plus d'un an; c'est en café qu'ils seront sans doute obligés d'en solder la contre-valeur.

Le gouvernement haïtien prélève en nature le cinquième de tous les cafés exportés de l'île. Il a reçu, par conséquent, en 1855, 81,721 sacs, pesant 4,959,063 kilogrammes, et en 1856, 57,290 sacs, pesant 3,451,708 kilogrammes. Ces cafés, vendus pour son compte à l'étranger par une maison anglaise, ont dû produire, la première année, environ 2,470,000 fr., et la seconde, 1,727,000 fr. C'est avec ce revenu que se sont acquittés les dettes du pays envers la France.

HOLLANDE.

Commerce du fromage.

On extrait ce qui suit du dernier rapport de la Société d'agriculture des Pays-Bas: "Si la Hollande fabrique des fromages supérieurs en qualité, cela tient non-seulement à la qualité habituelle des fourrages du pays, mais encore à un mode spécial de fabrication et à l'emploi de procédés qui ont pour objet de ne pas forcer la quantité de beurre et de fromage extraits du lait, défaut capital qui tend à donner des produits médiocres."

Les fromages qui s'exportent par Rotterdam comprennent trois catégories: La première s'applique aux fromages ronds, ronds extérieurement par la teinte de tournesol, de qualité supérieure, et que, pour les voyages transatlantiques, on enveloppe d'une légère feuille de plomb, afin de les conserver

pendant un plus long temps, en les préservant du contact de l'air et de la sécheresse. Dans la seconde catégorie se trouvent les fromages ronds jaunes par un autre procédé, affectant la forme d'un disque, plus volumineux que les précédents, ordinairement de qualité moindre et souvent préparés au cumm.

Il est une troisième catégorie de fromages bien inférieure aux deux autres et fort peu importée en France. La forme de ce fromage est conique; il provient surtout du lait aigri, et dans la composition duquel entrent souvent des matières étrangères, du sang, par exemple, par suite de la disposition physique de la vache.

Le nombre des fromages de Hollande exportés de Rotterdam pour la France, par voie maritime, s'est élevé en 1856 à 1,026,144, formant un poids total de 2,322,754 kilogr. Cette exportation a été effectuée spécialement, en pourrait même dire presque exclusivement, par les bateaux à vapeur des maisons de commerce de Rotterdam, desservant les principales lignes de communication, celles de Dunkerque, le Havre, Bordeaux et Marseille. Quelques petits navires à voiles, d'origine française, ont complété dans une faible proportion, le transport des quantités qui l'on vient d'indiquer.

(Annuaire du commerce extérieur.)

BANQUE DE FRANCE.—La Banque de France, à son début, n'eût compté dans une année que la valeur de 111,820,000 francs. L'an dernier le chiffre des escomptes de cette institution s'est élevé à 4,674,000,000 francs. Limitées d'abord à Paris, les opérations de la Banque de France s'étendent aujourd'hui à toutes les parties du territoire français.

PROJETS DE LOIS.

AGRICULTURE DANS GASPÉ.—Par son Bill, M. Lebovillier propose de permettre l'établissement de quatre sociétés d'agriculture dans le comté de Gaspé, au lieu des deux sociétés actuelles; le montant de l'octroi annuel sera partagé entre ces quatre sociétés.

LOIS RELATIVES AUX BREVETS D'INVENTIONS.—L'hon. M. Cameron propose par son Bill d'accorder aux citoyens ou sujets des États, dans lesquels les sujets anglais peuvent obtenir des brevets, le droit d'obtenir des brevets en Canada, pourvu que ces brevets déclarent que le breveté est un étranger et non un sujet anglais. Ce sera à la personne qui demandera le brevet à prouver que dans son pays les sujets anglais peuvent obtenir des brevets.

Dans toute contestation judiciaire pour violation de droit de brevet, le défendeur pourra alléguer et devra prouver que le breveté est sujet d'un pays qui n'accorde pas de brevets aux sujets anglais.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION.—M. Whitney propose de donner aux sociétés de construction dans le Bas-Canada le droit de prêter et d'ha-

Les projets de loi suivants ont aussi été présentés et lus une première fois: par M. Benjamin Bill pour mieux assurer la vie des voyageurs sur les chemins de fer; par M. Felton, Bill pour incorporer l'Institut littéraire de Sherbrooke; par M. Conger Bill pour incorporer la Banque d'Ontario à Bourmanville; par M. Simard, Bill pour modifier les Actes relatifs aux Banques d'Épargne.

M. Cauchon a répondu à M. Cook que le gouvernement se proposait d'accorder des terres et d'ouvrir des chemins gratuitement dans le Bas-Canada de la même manière qu'il en avait accordé dans le Haut-Canada.

Les débats ont ensuite été repris sur la motion d'amendement de M. Dorion au sujet du siège du gouvernement.

M. LORANGER prétend que la résolution de M. Mackenzie est ridicule et qu'elle ne contient que des exagérations. Il ne voit pas que la valeur de la propriété foncière soit à déprécier dans le Bas-Canada; toujours est-il que c'est loin d'être l'opinion des locataires, qui trouvent, eux, que les loyers sont bien assez élevés; quant à ce que comporte cette partie de la résolution qui dit que "For et l'argent se font rares," lui (M. L.) admet qu'en effet il s'en fait rarement dans ce pays, et que c'est peut-être la raison pour laquelle le député de Haldimand ne dédaigne pas plus que les autres de recevoir son allocation parlementaire de six piastres par jour. Les objets mentionnés dans la résolution ne sont pas d'utilité première, et c'est d'ailleurs une bien fautive notion d'économie politique que de juger de la prospérité sociale d'un peuple par l'échelle des droits imposés sur le thé et le café.

M. SPENCER relève l'accusation portée contre lui par M. Mackenzie, de n'avoir pas présenté à la Chambre le rapport qu'il doit fournir annuellement sur les affaires de son département. M. Mackenzie a démissionné de tout bannier; mais avant d'accuser de négligence ou de corruption les membres du cabinet, il serait à propos d'avoir des faits qui puissent au besoin servir de fondement à ces accusations banales et sans portée.

M. GEMBLE s'est fortement prononcé en faveur de la réforme du tarif; il votera néanmoins contre la motion de M. Mackenzie, attendu que le sujet qu'elle comporte ne doit pas être pris en considération à cette époque de la session.

Assemblée Législative.

(Extrait du Chronicle de ce matin.)

Mardi, la division sur la motion d'amendement au sujet du siège du gouvernement, a été comme suit: Pour—MM. Aikins, Baby, Biggar, Brown, Bureau, Cameron, Casault, Christie, Chaffers, Cook, Côté, Dacus, Darhe, DeWitt, J. B. E. Dorion, A. A. Dorion, Evans, Fyatt, Felton, Ferguson, Foley, O. C. Fortin, Fournier, Fraser, Galt, Gamble, Gould, Hartman, Holton, Huot, Jobin, Laberge, Marchildon, Merritt, Munroe, O'Farrell, Pappin, Poulton, Rhodes, R. J. B. Sanderson, Scatcherd, Simard, Thibault et Valois, —44.

Contre—MM. Alvey, Bell, Bellingham, Benjamin, Bowes, Brodeur, le proc. gén. Cartier, Cauchon, Cayley, Chapuis, Cléon, Church, Clarke, Connor, Cooke, Chrysler, Daoust, Dionne, Dostal, F. Durand, Fournier, Forbes, Ferris, Fortier, Gill, Guévremont, Jackson, Labelle, Laporte, Lebovillier, Lemieux, Lorange, Lumsden, March, le proc. gén. Macdonald, Roderick Macdonald, Mackenzie, McCann, Mattice, McGeorge, Monaghan, Joseph C. Morrison, A. Morrison, Niles, Patrick, Polette, Powell, Price, Robinson, Roblin, le sol. gén. Ross, Jas. Ross, Shaw, le sol. gén. Smith, S. Smith, Somerville, Southwick, Spence, Stevenson, Terrill, Turcotte, Whitney, Wright, et Yielding, —68.

M. A. A. DORION a alors proposé l'amendement suivant: "Que cette Chambre est d'avis que la référence d'une question purement locale, telle que celle d'un choix d'une localité où doit être fixé le siège de la Législature, à Sa Majesté et sans que le Parlement Provincial ou les ministres responsables soient appelés à donner leur avis, serait en contradiction avec le principe fondamental du gouvernement responsable (local self-government) pour lequel le peuple de cette province a si longtemps combattu, et dont la mise en pratique a produit des résultats si heureux."

AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

Le Courrier du Canada est fondé sur le principe de l'annoncée, qui se formule comme suit: donner un Journal à bon marché, pour obtenir par l'UN GRAND NOMBRE D'ABONNES; offrir par le grand nombre d'abonnés un avantage réel à l'annoncée et par le Courrier du Canada a résolu les deux problèmes.

15,000 PERSONNES

Qu'avez-vous fait l'honneur de m'écrire pour vous représenter en Parlement, je m'empresse de vous offrir mes plus sincères remerciements pour cette marque de confiance, et je vous assure que je ne manquerai pas de regarder comme le premier devoir que j'ai à remplir...

AVIS AUX CONTRACTEURS. DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de P. GAUVREAU, architecte, Hôtel St. George, 401 à 403, le 11 du courant, pour les OUVRAGES EN PLOMB à faire au VIEUX CHATEAU St. Louis, pour l'introduction de l'eau, etc., etc., et aussi pour les ouvrages à faire pour l'introduction et l'ajustement du gaz dans cette bâtisse.

Etant appelé à Toronto, mon bureau sera fermé d'ici au 20 du courant; en conséquence les soumissions ci-dessus demandées seront reçues que du 29 au 24.

Le Soussigné a été chargé de vendre par encan, le 19 mars, les BELLES PROPRIÉTÉS qui suivent, appartenant aux héritiers SEWELL: DEUX LOTS DE TERRE, ayant chacun plus de 25 pieds de front sur environ 100 pieds de profondeur, sur le côté nord de la rue Ste. Hélène, vis-à-vis l'église Saint-Patrice, avec maisons.

DEUX EMPLACEMENTS sur le côté nord de la rue St. Paul, bornés par les propriétés de RACKY et de POZEN, chaque emplacement ayant 35 pieds de front sur plus de 64 pieds de profondeur.

COMPAGNIE DES VAPEURS OCEANIQUES MONTREAL. AVIS. Le Navire "NORTH AMERICAN" Commandant W. W. GIBSON, partira de Portland pour Liverpool, SAMEDI, le 28 MARS.

GRAND CONCERT PAR SABATIER, Chevalier de la Legion d'Honneur. M. SABATIER DONNERA UN GRAND CONCERT, EN L'HONNEUR DE LA FETE DE ST. PATRICE, LUNDI, le 23 mars prochain, A LA SALLE MUSICALE, RUE ST. LOUIS.

SOULIERS EN CAOUCHOUC. Les Soussignés ont reçu aujourd'hui, de la Compagnie Américaine, leur assortiment de Souliers en Caoutchouc, POUR LE PRINTEMPS, de la meilleure qualité.

J. F. ALARIE, Peintre de maisons et d'enseignes. INFORME ses amis et le public en général qu'il vient d'agrandir son établissement, qui maintenant lui permet d'exécuter, sous le plus court délai, aux conditions les plus faciles, toutes sortes d'ouvrages, comprenant la DORURE, l'ORNEMENTATION en peinture, l'IMITATION des divers bois, etc., etc.

A VENDRE. 50 QUARTS DE SUCRE ECRASE DE LONGS. 150 Idem Idem idem, marqués A & X. 20 Idem Cassonade jaune. 20 Boucans Mélasse de Muscovado.

DECouverte MEDICALE DE KENNEDY. UN nouvel approvisionnement vient d'être reçu par JOHN MUSSON, porte voisine du Bureau de la Poste.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthot. S'adresser à CHSIC, SIMARD et METHOT, ou à JOSEPH HARDY, A la maison.

BUREAUX A LOUER. PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes. W. MARSDEN, M. D.

SOUSSIONS DEMANDEES. ON recevra, au bureau du soussigné, des SOUSSIONS pour l'érection de LA PARTIE EN PIERRE d'une EGLISE à VALCARTIER.

MANUFACTURIER D'ARTICLES EN PAILLE. Panama, Leghorn, Tréves de Cheveux, Cordonnet, Tosean, Chapeaux de Laine et de Castor, Chapeau de Femme dans le meilleur goût. Aussi, Articles de Modes faits à commande—par douzaine aussi pour le commerce.

ARMES A FEU VOLCANIQUES. Carabines et Pistols pour contenter depuis 7 jusqu'à 24 balles. Pouvant être tirées avec plus de rapidité et plus de certitude que tous autres Pistols ou Carabines.

ARMES A FEU et cartouches à patente. CETTE ARME et cette AMMUNITION récemment offertes par les manufacturiers à l'attention publique ont certainement mérité son approbation; cette arme est bien supérieure à toutes autres en ce genre.

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

STATISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

Assemblée des Actionnaires de la Banque du Peuple. A UNE Assemblée des Actionnaires de la Banque du Peuple, tenue à la Banque dans cette Cité, hier, à trois heures P. M., l'honorable Joseph Bor-

Le Soussigné, ayant été nommé Auditeur de l'Assemblée annuelle des Actionnaires, le 3 Mars dernier, ont fait un examen minutieux des livres, comptes et en général des affaires de la Banque, et ils ont la satisfaction de pouvoir constater que le résultat de leurs travaux est des plus satisfaisants.

Les Auditeurs approuvent la déclaration d'un dividende, de quatre pour cent payable le 2 Mars prochain.

Les Auditeurs sont heureux d'ajouter que le Président et les Directeurs méritent les remerciements des Actionnaires pour leur direction judicieuse des affaires de la Banque, dans laquelle ils ont été si habilement secondés par l'officier en chef M. LeMoine.

ÉTAT DE LA BANQUE DU PEUPLE, SAMEDI, P. M., 28 FÉVRIER 1857.

Table with columns: Montant du capital payé, Montant des billets émis, etc.

Le Président, M. Jacob DeWitt, M. P. P., fit quelques observations et félicita les Actionnaires de la condition prospère de la Banque, et, comme un exemple de la prudence avec laquelle cette Banque a été dirigée, il mentionna le fait qu'elle n'a jamais subi la plus petite perte sur toutes les lettres de change émises pour l'étranger.

Il fut proposé par M. C. S. Cherrier, secondé par M. Jacques Armand, et il fut adopté à l'unanimité: Que MM. A. M. Delisle, Narcisse Desmarreux et John Pratt soient nommés Auditeurs pour cette année.

Il fut proposé par M. Jacques Viger, secondé par M. Damase Masson, et il fut adopté à l'unanimité: Que le Rapport des Auditeurs, qui témoigne de la prudence, du zèle et de l'habileté qu'ont déployés les officiers de l'Institution dans la direction des affaires, répond pleinement à la confiance dont ces officiers ont reçu fréquemment des témoignages et leur donne un droit nouveau aux remerciements de cette Assemblée.

M. A. M. Delisle proposa, secondé par M. Andrew Wilson, et il fut adopté unanimentement: Que cette Assemblée croit de son devoir de profiter de cette occasion pour déclarer que l'augmentation du capital de la Banque, augmentation dont on a pu s'assurer dans des circonstances aussi favorables, préage les meilleurs résultats, en mettant cette Institution dans la position de pouvoir contribuer d'une manière plus étendue au développement du commerce et de l'industrie, et de réaliser des profits proportionnés à l'accroissement de sa prospérité.

Après avoir voté, à l'unanimité, des remerciements à son Président, l'Assemblée se sépara. 11 Mars 1857. 23.2fs.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS

RAZORS

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses nombreuses pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les informer qu'ayant renouvelé tous ses outils, il est prêt à repasser les RAZORS, CISEAUX, etc., etc., et à faire tous les ouvrages qu'il a coutume de faire; par exemple, ajuster des CLEFS, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont brisés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, rasoires et ciseaux à repasser, de la première qualité; outre une infinité d'autres objets, qui lui donnera à 25 par 100 meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le soussigné à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir.

JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. David McKrien, manchoanier, Haute-Ville. Québec, 2 février 1857. 1m.

JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. David McKrien, manchoanier, Haute-Ville. Québec, 2 février 1857. 1m.

JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. David McKrien, manchoanier, Haute-Ville. Québec, 2 février 1857. 1m.

JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. David McKrien, manchoanier, Haute-Ville. Québec, 2 février 1857. 1m.

CORPORATION DE QUEBEC.

CITE DE QUEBEC. SAVOIR: DANS LA DISTRICT DE QUEBEC.

UNE assemblee trimestrielle du Conseil de la Corporation de la Cite de Quebec...

- Son Honneur le MAIRE. MM. RHEAUME, LANGEVIN, FITZPATRICK, LEMOINE, HALL, MUNN, CHARTRE, CHATEAUFERT, EADON, SHAW, VALLEE, BUREAU, BOUSSEAU, STAFFORD, ROBERTSON, LEMIFX, GUYETTE, HARRIS, TOURANGEAU, ROBITAILLE, CONNOLLY, MARTEL.

Il est ordonne par le dit Conseil et nous le dit Conseil ordonnons et faisons le Reglement suivant: Reglement pour autoriser un emprunt en faveur de la cite de Quebec...

Vu que par et en vertu d'un acte passe dans la seizieme annee du regne de Sa Majeste intitule: 'Acte pour etabli un fonds consolide d'emprunt municipal pour le Haut-Canada...'

Et vu que par et en vertu d'un acte passe dans la dix-huitieme annee du regne de Sa Majeste intitule: 'Acte pour etendre et ameliorer l'acte pour etabli un fonds consolide d'emprunt municipal pour le Haut-Canada...'

Et vu qu'il est a propos pour la Corporation de cette cite en vertu des dits actes de faire un emprunt sur le credit du dit fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada pour aider a faire...

1. Que pour mettre en vigueur le dit acte passe dans la seizieme annee du regne de Sa Majeste et intitule: 'Acte pour autoriser la formation d'une compagnie pour construire un chemin de fer...'

2. Que le dit emprunt a effectuer comme susdit, en vertu des actes precedes sur le credit du dit fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada...

3. Que tel qu'il est requis par l'acte de la seizieme annee du regne de Sa Majeste...

JOS. MORRIN, Maire de Quebec. Attesté, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cite.

HOTEL DE VILLE.

QUEBEC, 14 mars 1857.

Je certifie par le present que le Reglement qui precede est une vraie copie d'un Reglement qui sera pris en consideration par le Conseil de la Ville de cette cite de Quebec...

Etablissement de Plomberie et d'ouvrages pour l'Eclairage au Gaz. No. 20, RUE SAINT-JEAN. Vis-a-Vis le magasin de M. SINCLAIR. JOHN WALKER ET CIE.

Plombiers et Fabricants d'ouvrages pour l'Eclairage au Gaz.

PRESENTENT leurs sinceres remerciements a leurs amis et au public en general pour le patronage qu'ils ont recu dans leur etablissement de Plomberie. Ils ont aujourd'hui le plaisir d'annoncer qu'ils travaillent aussi dans leur etablissement d'ouvrages pour l'ECLAIRAGE AU GAZ...

AVIS. R. RAINY, Chirurgien-Dentiste, informe ses amis et le public qu'il est de retour de New-York avec un assortiment complet d'INSTRUMENTS ET DOUTILS NOUVEAUX...

HEURES DE BUREAU - 9h. a. m. a. p. Quebec, 7 mars 1857.

GRANDE REDUCTION DANS LES PRIX!!!

G. J. ARDOUIN, Importateur, Officier et Horloger, etc. etc. 25, Rue de la Fabrique.

JOIGNANT LE MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES DE LAIRD.

L'HONNEUR d'annoncer qu'il va faire, pour quelque temps seulement, une reduction de 15 a 25 par cent pour argent comptant.

SON FONDS. Se compose d'un assortiment varie de joaillerie a toutes sortes de prix. Montres d'or et d'argent, coupes ou gobelets d'or, couteaux, fourchettes et cillieres en bois, couteaux et fourchettes a poisson, couteaux a dessert, tabatières, boites a cigares, couteaux pour beurre, etc.

ARGENTÉS. Porte-bonnet, Porte-cigares, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuits, et pour cartes, une magnifique épargne, guerdons, candéliers, cuillères, fourchettes, cuillères a patage, etc., papier maché, et autres effets, extrêmement variés, OFFRENT UN ATTRAIT BIEN RAREMENT ÉGALÉ.

Chaque article étant marqué en chiffres, on n'a point à se méfier de l'augmentation de la présente avis, permettra à l'acheteur de s'assurer qu'on ne le trompe pas.

N. B. - Toutes sortes de montres, d'horloges et de joaillerie sont réparées d'une manière supérieure. On continue de faire les ouvrages commandés. G. J. ARDOUIN, Rue de la Fabrique.

JOHN WARRICK, GRAVER ET DOREUR. Fait des cadres de Tableaux et de Minors, des Corniches de Fontaine, etc. etc. Rue Saint-Jean, (en dehors), No. 7. Quebec, 11 mars 1857.

CHANCE EXTRAORDINAIRE!

E. LAPOINTE, Chapelier, No. 66, Rue St. Jean, Haute-Ville, QUEBEC. Offre en vente, en gros et en détail, un assortiment considerable de Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor et Panama, A une grande reduction.

E. L. nettoye et repare les Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor, de Panama et de Legeron, par le nouveau procede, depuis 1s. jusqu'à 2s. 6d. Il se chargera aussi de la conservation des Pelletteries durant la saison d'été. Le plus haut prix du marché sera payé pour des Pelletteries vertes. Vieux Chapeaux réparés et nettoyés sous le plus court délai. Quebec, 18 février 1857.

A. KRAUTH & CIE, 81, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS). Importation, fabrication d'Horloges, Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie.

A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant le Français et l'Anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir et a ouvert un magasin, à la dite place, comme Horloger, Officier et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Electrique.

Il tient aussi en mains un assortiment varié et considerable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et autrichiennes, de Chaines de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qui peuvent offrir en vente avec garantie; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté au moyen des emplettes que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principaux établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne.

Quebec, 2 février 1857.

COMPOSITION CANADIENNE!!!

LE CHATEAU BEAU!!! GRANDE POLKA MUNICIPALE. Composé par madame P. SHEPPARD. Prix, 1s. 3d. Expédié franc de port.

A vendre chez J. T. BROUSSEAU, rue Buade. CAREY FRERES, Librairie Musicale, J. et O. GEMAZIE, rue de la Fabrique, Quebec, 20 février 1857.

Jambons, Lard séché, etc. etc. Je soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECUS, LARD SECUS et LARD, SAINBOUX, ROSERS DE BRET, LANGRES FEMMES, etc. etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec. On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement.

LE SOUS-SIGNÉ PREPARE ET PURE aussi le LARD SECUS et les JAMBONS, pour les familles qui le demandent, et cela à des prix modérés. LEKE MADDEN, Epicerie, rues St. Dominique et St. François, Faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hoocke Quebec, 2 février 1857.

AVIS.

LA SOCIÉTÉ qui existait ci-devant sous les noms de McAVOY et QUINN, a été dissoute le 4 Janvier dernier, par consentement mutuel. Toutes dettes qui lui sont dues et qu'elle doit elle-même seront réglées par M. McAVOY, qui seul est autorisé à transiger les affaires qui regardent cette société, et qui continuera le commerce comme ci-devant en son propre nom. Toute personne en dette envers la dite société est priée de payer immédiatement. M. McAVOY, 1m. Quebec, 23 février 1857.

CHAPPEAUX.

MADAME PARVELL, vient de recevoir, par l'Espresso, des FORMES DE CHAPPEAUX de la BERNIERE MODE, et est prêt à faire des Chapeaux de Tossanne, de Paille, de Palmier et de Fantaisie. Elle nettoie et repare les Chapeaux Panama pour messieurs. Quebec, 5 mars 1857.

A VENDRE. PIL A SAUMON MEILLEURE QUALITE, chez L. et C. TETU et Cie. Quebec, 14 février 1857.

AVIS.

Je Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec fidélité et ponctualité, de toute collection d'argent qu'on voudra bien lui confier à de bonnes accommodations. S'adresser à JOS. SOULARD, Fils. Quebec, 2 février, 1857.



GRANDE CHANGE!!!

ANSELME HARDY, Horloger, Bijoutier et Fabricant de Mirrors, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informez ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, boucles, pendants d'oreilles, épingles, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, dés d'argent, lunettes, porte-monnaie, horloges, miroirs et vitres de miroir.

A. H. réparera les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs. DE PLUS, A. H. posera le vit argent sur les vieux miroirs qui sont endommagés, et d'où le vit argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti. ANSELME HARDY. Quebec, 2 février, 1857.

P. E. POULIN, FABRICANT DE BIJOUTERIES.

37, rue Saint-Jean, Qu. Bec. P. E. P. INFORME le public qu'avant d'être de beaucoup augmenté, l'Établi de FABRIQUEUR et de REPARER facilement toute espèce de BIJOUTERIES, et que s'étant de plus assuré des services d'un excellent ouvrier Bijoutier, il est maintenant prêt à faire à ordre ou à réparer tout article de ce genre, à des prix réduits. N. B. - P. E. P. continue aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il lui sera adressé sera exécuté avec promptitude et exactitude. Quebec, 2 février 1857.

MAISON DE BAINS.

NOTES avertissons nos souscripteurs et le public en général, que le 1er mai prochain notre MAISON DE BAINS, dans la rue du Palais, vis-à-vis l'Hôtel Russell, sera ouverte aux familles.

Prix des Bains pour une Année: Eau douce, chaude ou froide. 1ère classe - Pour un Monsieur ou une Dame... 2ème classe - Pour un Monsieur ou une Dame... 3ème classe - Pour un Monsieur ou une Dame... Pour Monsieur et Dame... 1ère classe - Pour un Monsieur ou une Dame... 2ème classe - Pour un Monsieur ou une Dame... 3ème classe - Pour un Monsieur ou une Dame...

Remarques.

Les souscripteurs de la première classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la première classe d'eau salée en payant 1s. 3d. pour chaque bain. Et les souscripteurs de la seconde classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la seconde classe d'eau salée, en payant 1s. 3d. pour chaque bain.

Conditions des Paiements pour les Souscripteurs.

Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 15 Mai prochain, c'est-à-dire, quinze jours après que les susdits bains fonctionneront, et l'autre moitié le 15 d'Août.

Règlement.

Il y aura un salon pour recevoir les dames de la première classe, dans lequel il y aura un Piano et Harmonium pour amusement des dames, et aussi une dame pour les conduire aux bains.

Aussi une chambre pour les dames de la seconde classe. Et une autre chambre pour les messieurs, dans laquelle ils trouveront les principaux journaux du Canada, des Etats-Unis et de Londres, etc.

Les portes s'ouvriront à Dix HEURES, A. M., et se fermeront à Six HEURES, P. M., depuis le 1er de Mai prochain jusqu'au 1er de Décembre, et alors elles s'ouvriront à Six HEURES, A. M., et se fermeront à Huit HEURES, P. M.

GOSSELIN et LARUE

Quebec, 2 février 1857.

NOTES soussignés déclarons qu'il serait très important, dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il existât en cette cité un établissement public de bains d'eau salée, d'eau douce, chaude ou froide. Non-seulement ces bains aideraient puissamment à la guérison d'un grand nombre de maladies; mais encore ils seraient un préservatif assuré dans bon nombre de cas, principalement à l'approche et dans le temps des épidémies. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à recommander favorablement un établissement de ce genre dans cette ville.

- P. Larue, M. D., H. Blanchet, M. D., P. Baillargeon, M. D., A. Jackson, M. D., J. Z. Nault, M. D., Jos. Morrin, M. D., J. McKie, D. D. S., J. Moffat, M. N. C. S. L., J. P. Russell, M. D. E., R. H. Russell, M. D. E. M., B. C. S. L., Wm. Marsden, M. D., James Reeds, P. E. Landry, M. D., O. L. Robitaille, M. D., H. F. Rivest, M. D., L. Girard, A. Rowand, Ph. Weis, L. J. Roy, M. D., Jas. A. Sewell, M. D., John L. Hall, M. C. C., John Fitzpatrick, M. D., P. O. Jos. Poinchaud, M. D., P. O. Tessier, C. Frémont, M. D.

AGENTS DU 'COURRIER DU CANADA.'

- M. J. B. Bolland, Libraire, Montréal. Dr. Jos. C. Poitevin, Québec. Chs. Bédard, Québec. Chs. H. Panneton, Québec. Napol. Hardy, Québec. Jos. Désaulniers, Québec. Leonard Boivin, Québec. T. C. Deluchervitière, Québec. Ferdinand Filteau, Québec. J. B. L. Picot, Québec. A. Alexandre, Québec. M. J. B. Durocher, Québec. E. Z. Martel, Québec. F. S. Bourgeois, Québec. A. G. Terriault, Québec. Dr. Marion, Québec. Charles Emond, Québec. Médéric Dorval, Québec. J. O. Poirier, Québec. J. N. Godin, Québec. J. A. Leblanc, Québec. J. B. Bousseau, Québec. Elzear Pelletier, Québec. Vital Stremblay, Québec. M. Th. Gagnon, Québec. Dr. J. Martel, Québec. Jos. Desaulniers, Québec. M. F. Aubert, Québec. J. C. Auger, Québec. Dr. F. Hudon, Québec. M. Laprie, Québec. O. A. Clément, Québec. M. F. Guilmet, Québec. L. A. Huot, Québec. Elz. Gauvreau, Québec. L. S. Gauvreau, Québec. Dr. J. B. Baulieu, Québec.

M'LAUGHLIN & M'KANNY,

NO. 66, RUE SAINT-JEAN, 1087, SANS COSTRIED, LES MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES. De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!!! Quebec, 2 février 1857.

Dessins Photographiques coloriés.

Le public est informé par le présent avis que les MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORES, dans la belle manière propre à M. Lockwood, ne se trouvent qu'à l'atelier de MM. M'LAUGHLIN & M'KENNY, No. 66, Rue St. Jean, Québec, 2 février 1857.

LEXEMPLE.

REVUE UNIVERSELLE DES TRAITES DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT. (BUREAU: Paris, No. 44, rue des Bénédictins.)

CE nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin des réclames de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses.

Ceux qui voudraient rendre publics quelques traits de courage et de dévouement, pourraient les faire parvenir aux rédacteurs de L'Exemple en les déposant au bureau du Courrier du Canada. Le prix d'abonnement est de 8 francs par année. La revue est mensuelle, de 32 pages. J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada. Quebec, 7 février 1857.

AVIS.

NOUS remercions les messieurs des diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligeants services comme agents de notre feuille.

Nous prenons de la occasion d'annoncer que nous ne demandons à personne de nous accorder cette faveur, pour la raison qu'il nous est impossible d'offrir aucune espèce de rémunération pour ces services. Notre gratitude est la seule récompense que nous sommes en état de présenter à nos amis. STANISLAS DRAPEAU, Gérant. Quebec, 7 février 1857.

CONDITIONS.

COURRIER DU CANADA.

RESPONSABILITÉ.

Les articles importants seront signés en toutes lettres du nom de leur auteur. La personne morale du journal sera responsable de tout ce qui paraîtra dans les colonnes sans être accompagné de commentaires. La responsabilité individuelle appartiendra au signataire de chaque article, attendu que l'initiative la plus large est laissée aux rédacteurs, collaborateurs et correspondants.

Toute correspondance insérée dans le journal sera signée du nom de son auteur ou du nom d'un des rédacteurs, avec les mots 'pour extrait.' Tout ce qui a trait à la rédaction sera adressé à l'un des rédacteurs.

ABONNEMENTS.

Le Courrier du Canada paraît tous les jours ouvrables, à TROIS heures de l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année. Les abonnements datent du 1er et 15 de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent avertir le Gérant un mois d'avance. On s'abonne à Québec, au bureau du Courrier du Canada, Hôtel St. George, vis-à-vis la Place d'Armes.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous... Pour chaque insertion subséquente... Dix lignes et au-dessus de six... Pour chaque insertion subséquente... Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 3d. par ligne pour la première insertion, et de 2d. pour les insertions subséquentes.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à STANISLAS DRAPEAU, Gérant. (franco.)

AGENTS DU 'COURRIER DU CANADA.'

- M. J. B. Bolland, Libraire, Montréal. Dr. Jos. C. Poitevin, Québec. Chs. Bédard, Québec. Chs. H. Panneton, Québec. Napol. Hardy, Québec. Jos. Désaulniers, Québec. Leonard Boivin, Québec. T. C. Deluchervitière, Québec. Ferdinand Filteau, Québec. J. B. L. Picot, Québec. A. Alexandre, Québec. M. J. B. Durocher, Québec. E. Z. Martel, Québec. F. S. Bourgeois, Québec. A. G. Terriault, Québec. Dr. Marion, Québec. Charles Emond, Québec. Médéric Dorval, Québec. J. O. Poirier, Québec. J. N. Godin, Québec. J. A. Leblanc, Québec. J. B. Bousseau, Québec. Elzear Pelletier, Québec. Vital Stremblay, Québec. M. Th. Gagnon, Québec. Dr. J. Martel, Québec. Jos. Desaulniers, Québec. M. F. Aubert, Québec. J. C. Auger, Québec. Dr. F. Hudon, Québec. M. Laprie, Québec. O. A. Clément, Québec. M. F. Guilmet, Québec. L. A. Huot, Québec. Elz. Gauvreau, Québec. L. S. Gauvreau, Québec. Dr. J. B. Baulieu, Québec.